
Article Le Temps, 9 avril 2025

À partir de Paysage Libre Suisse <elias.vogt@freie-landschaft.ch>

Date Sam 19.04.2025 10:01

À info@plvd.ch <info@plvd.ch>

Wird diese Nachricht nicht richtig dargestellt, klicken Sie bitte [hier](#).



Chers membres de Paysage Libre Suisse

Le 9 avril 2025, le journal "Le Temps" a publié un article critique au sujet de notre fédération.

Vous trouverez en annexe notre demande de droit de réponse pour votre information.

Avec nos meilleures salutations

Antoinette de Weck, Vice-présidente PLCH
Michel Fior, porte-parole PLCH
Elias Vogt, Président PLCH

Demande de droit de réponse (PDF)





Wenn Sie diese E-Mail (an: info@plvd.ch) nicht mehr empfangen möchten, können Sie diese [hier](#) kostenlos abbestellen.

Freie Landschaft Schweiz / Paysage Libre Suisse
Däderizstrasse 61
2540 Grenchen

info@freie-landschaft.ch / info@paysage-libre.ch

032 530 27 23

PUBLICITÉ

ACCUEIL > SUISSE

Réservé aux abonnés

Couverte par les services d'Albert Rösti, l'association opaque qui veut mettre fin à l'éolien en Suisse

Paysage Libre Suisse a obtenu un droit de recours en tant qu'acteur de la protection du paysage. L'Office fédéral de l'environnement approuve le manque de transparence sur le financement de l'organisation, qui brandit le secret des affaires





En Suisse, il est loin d'être simple de créer un parc éolien, comme ici celui de Sainte-Croix, de Romande Energie. — © VALENTIN FLAURAUD / KEYSTONE



Marc Guéniat

Publié le 09 avril 2025 à 07:16. / Modifié le 09 avril 2025 à 12:08.

🕒 4 min. de lecture



Résumé en 20 secondes



- Paysage Libre Suisse a fait de l'éolien son combat et la Confédération a décidé de lui octroyer un droit de recours en tant qu'organisation active dans la protection du paysage.
- Face aux questions sur ses comptes, l'association invoque le secret des affaires, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement.
- Le préposé fédéral à la transparence ne voit pas en quoi ce secret devrait être protégé. La suite se jouera au Tribunal administratif fédéral.

La Fédération suisse de tourisme pédestre, le WWF ou ProNatura publient leurs comptes annuels sur leur site internet. Leur point commun: tous trois bénéficient d'un droit de recours en tant qu'organisations actives dans la protection de l'environnement, de la nature et/ou du paysage. Depuis décembre dernier, une nouvelle association a obtenu cet agrément: Paysage Libre Suisse (PLCH). Mais elle refuse tout accès à ses comptes, brandissant le «secret des affaires» - en principe utilisé par les entités commerciales. Et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), sous la tutelle du ministre UDC Albert Rösti, approuve ce manque de transparence.

Qu'a donc à cacher cette association essentiellement connue pour son opposition aux projets éoliens, notamment à Fribourg, pour ce qui concerne la Suisse romande? La question se pose d'autant que PLCH récolte, avec des dons à ce jour de plus de 520 000 francs, des signatures pour promouvoir deux initiatives qui compliqueraient un peu plus la création de tels parcs, sachant que des projets sont bloqués depuis plus de dix ans. L'association espère recueillir encore 300 000 francs pour compléter les

33 000 signatures manquantes alors que le délai de dix-huit mois court jusqu'à fin juillet. PLCH rassemble 47 organisations, membres ou affiliées, avec des noms comme «Vents contraires» ou «Les Travers du Vent».

Lire encore: [Les étranges allers et retours autour d'un rapport fédéral sur la mobilité en Suisse](#)



«Surcroît de travail important»

Malgré son potentiel, cette source d'énergie stagne en Suisse, avec 47 éoliennes produisant 170 GWh d'électricité par année. Des centaines sont en projet. Selon le lobby de la branche, Suisse Eole, cette part de 0,3% de l'électricité produite en Suisse s'explique par l'extrême lenteur des procédures et par la densité de population, tandis qu'elle atteint 19% en Europe.

Le Temps a tenté de comprendre pourquoi l'OFEV a octroyé ce droit de recours à PLCH, en adressant en janvier dernier une demande au sens de la loi sur la transparence (LTrans), afin d'obtenir la totalité des documents (courriels, procès-verbaux, etc.) utilisés durant ce processus. Réponse: au vu du volume d'informations, cette requête génère un «surcroît important de travail», lequel sera facturé «jusqu'à» 1350 francs, à raison de 27 heures à 50 francs chacune. Il nous a fallu renoncer.

En graphiques: [Voici à quel point la Suisse est à la traîne sur le solaire et l'éolien](#)



Des documents nous sont néanmoins parvenus par d'autres canaux. Durant la procédure de consultation ayant mené à cet agrément, Denis Juillard, un Bernois qui dirige un bureau d'ingénieurs actif dans le domaine des énergies renouvelables, a demandé l'accès aux comptes de PLCH sur dix ans - également au sens de la LTrans. Toute organisation souhaitant disposer d'un droit de recours en matière d'environnement est tenue de fournir à la Confédération les comptes des dix dernières années. Rien dans l'ordonnance n'exige qu'ils soient publiés, même si, dans la pratique, la plupart des associations le font volontairement.



«Programme de visualisation»

En l'espèce, tant l'OFEV que PLCH se sont opposés à la demande de Denis Juillard, au nom du «secret des affaires» - terme qui n'est pas défini dans la loi. L'association songe à son «programme de visualisation», soit des photomontages montrant à quoi

ressembleraient les paysages hérissés de ces hélices honnies et réalisés en acquérant les géodonnées de l'Office fédéral de topographie.

Or, c'est à l'autorité ou à l'association de prouver que ce secret est menacé. La jurisprudence du Tribunal fédéral prévoit quatre conditions; c'est la dernière qui importe ici, à savoir l'intérêt «objectivement fondé» qu'aurait PLCH à ne pas divulguer ses comptes. Saisi, le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, Adrian Lobsiger, est catégorique dans sa recommandation du 28 janvier dernier. D'une part, «l'OFEV n'a pas démontré que le secret des informations demandées était la clé du succès» de PLCH. D'autre part, le «préposé ne voit pas dans quelle mesure la divulgation [...] engendrerait une atteinte sérieuse à la sphère privée ou des conséquences plus importantes que seulement désagréables pour l'association».

Lire aussi: [Le Jura-Nord vaudois, future vitrine de l'éolien suisse](#)



Recours déposé

Malgré cela, l'OFEV persiste trois semaines plus tard: les comptes indiquent «les dépenses détaillées pour les projets de l'association et des prestations spéciales (visualisation)»; des informations relevant «de la sphère privée de PLCH», dont on pourrait tirer des «conclusions sur [son] action stratégique et politique». En bref, un accès est autorisé, mais de manière caviardée. Le président de PLCH, Elias Vogt, confirme que la partie des comptes relative au programme de visualisation a été noircie. Il ajoute que la procédure a été menée par l'OFEV.

Contacté, Denis Juillard ne s'est pas satisfait de cette réponse et a recouru fin mars auprès du Tribunal administratif fédéral: «Il me semble mystérieux qu'une association cache ses finances avec l'assentiment des autorités. D'où vient son argent? Lancer deux initiatives coûte cher. Or même les membres de PLCH n'ont aucune idée de ses comptes.»



En effet, comme l'a relevé Suisse Eole dans sa prise de position durant la consultation, PLCH est une association dont «le comité [...] semble avoir tout pouvoir», comme celui d'exclure un membre, alors que le Code civil prévoit que l'assemblée générale soit le pouvoir suprême. «Une question de conformité légale se pose ici, tout comme celle de la transparence», déduit le lobby de l'éolien. PLCH se dit «volontiers» prêt à examiner ce point.



La LTrans, arme à double tranchant

Autre allégation: la majorité des membres du comité de PLCH sont propriétaires d'un terrain situé près d'un projet éolien, selon Suisse Eole. Ils sont donc directement concernés. Députée PLR fribourgeoise, la vice-présidente de l'association, Antoinette de Weck, nie «tout intérêt privé dans son engagement en faveur de la protection de la nature». Elias Vogt précise que les membres du comité «n'habitent pas à proximité immédiate des éoliennes planifiées», la majorité d'entre eux vivant «même très loin». Une critique de toute manière «déplacée» de la part de Suisse Eole, dont les membres sont «directement associés» à des projets de parcs éoliens.

Détail piquant dans ce conflit armé par la LTrans: PLCH recourt régulièrement à cet instrument pour «mettre Suisse Eole à nu», selon Lionel Perret, au motif que Suisse Eole reçoit des fonds de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN): «Il est donc incompréhensible que l'OFEV prenne la défense de PLCH.» A cela, Elias Vogt réplique que PLCH s'estime «cohérent» avec la pratique de Suisse Eole qui ne publie pas non plus ses comptes (mais qui ne dispose pas de droit de recours) et avait refusé de publier ses contrats passés avec l'OFEN. Avant de devoir les fournir «fortement» caviardés.

Lire aussi: [Energies renouvelables: les progrès accomplis sont impressionnants mais encore loin d'être suffisants pour éviter le pire](#)



NOS LECTEURS ONT LU ENSUITE



ARTICLES LES PLUS LUS

LE CHOIX DE LA RÉDACTION

A la Maison-Blanche, comme si les Gazaouis n'existaient plus

Publié le 08 avril 2025 à 20:42. / Modifié le 09 avril 2025 à 11:50.

🕒 3 min. de lecture

Devenir propriétaire, un rêve qui s'éloigne pour de plus en plus de Suisses

Publié le 08 avril 2025 à 21:06. / Modifié le 09 avril 2025 à 11:50.

🕒 3 min. de lecture

«Réquisitoire politique et violent»: l'énorme procès libyen de Sarkozy se clôt sur un tir croisé

Publié le 08 avril 2025 à 19:14. / Modifié le 09 avril 2025 à 11:50.

🕒 3 min. de lecture



Demande de droit de réponse **Concernant l'article de Marc Guéniat publié le 9 avril 2025**

Granges (SO), le 17 avril 2025

Dans son édition du 9 avril, Le Temps s'aventure à affirmer que notre organisation, Paysage Libre Suisse (PLCH), serait opaque, et, de surcroît, « couverte » par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Une série d'allégations y sont avancées pêle-mêle. A y regarder de plus près, il devient évident que ces accusations ne résistent à aucune analyse sérieuse.

Commençons par l'allégation principale, qui titre l'article : l'OFEV « couvrirait » PLCH. Nous en serions ravis ! Imaginez à quel point notre travail de défense du paysage, face à l'intrusion de projets éoliens, serait facilité si nous bénéficions d'un tel soutien. En réalité, c'est tout le contraire : placé sous la responsabilité d'Albert Rösti, qui n'a pas la réputation d'être un écologiste, l'OFEV prend systématiquement, dans les procédures, la défense de la production d'électricité, même lorsque les projets éoliens sont en contradiction flagrante avec la protection de la biodiversité et du paysage.

Mais l'affaire va bien au-delà de cela. L'auteur de l'article, Marc Guéniat, se base sur quelques documents (sans préciser lesquels) qu'il aurait reçus d'une personne présentée comme « un Bernois dirigeant un bureau d'ingénieurs dans le domaine des énergies renouvelables ». À tout le moins, l'éthique journalistique exigerait qu'il précise que cet ingénieur, Denis Juillard, est également membre du comité de Pro Eole Berne. Cette organisation, fondée en 2022, milite activement pour l'implantation de l'énergie éolienne en Suisse. Elle collabore, comme le signale son site internet, avec des organisations telles que Suisse Eole, le lobby déclaré des promoteurs éoliens largement financé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ainsi, loin d'être un informateur neutre, comme le laisse entendre l'article, Le Temps s'appuie en réalité et sans le dire sur un partisan engagé, dont l'organisation a pour mission principale de contrer les actions de PLCH et de ses sections.

Le reproche formulé par Le Temps, selon lequel certains membres du comité de PLCH seraient propriétaires de terrains proches d'un projet éolien et que cela justifierait leur engagement, est pour le moins léger. Et pourquoi Le Temps passe-t-il sous silence que Monsieur Juillard lui-même a des intérêts dans l'énergie éolienne ? Son site internet indique en effet qu'il « contribue à conseiller et faire vivre des associations sans buts lucratifs œuvrant pour le développement de l'éolien en Suisse », et que son bureau se consacre à développer des « solutions durables faisant appel aux énergies solaires, éoliennes et géothermiques ».

Le journaliste va plus loin en reprenant sans le moindre recul l'affirmation de Monsieur Juillard selon laquelle les membres de PLCH n'auraient aucune idée des comptes de l'association. Comment un média qui se veut sérieux peut-il publier une telle contrevérité sans la moindre vérification ? Comme l'énoncent nos statuts, les comptes sont systématiquement adoptés par l'assemblée générale.

D'autres perles aux apparences croustillantes viennent s'ajouter à ce tableau : à lire l'article, le comité de PLCH disposerait d'un pouvoir absolu, y compris celui d'exclure un membre. Si on consulte les statuts de Pro Eole, on y lit que le comité dispose de la même compétence. C'est l'hôpital qui se moque de la charité. La critique est d'autant plus injustifiée que, selon la doctrine et la jurisprudence, cette compétence d'exclure peut être accordée à un autre organe (comité, commission de discipline, etc) avec ou sans la possibilité de recours à l'assemblée générale (Commentaire romand du Code civil, éd. 2022).

D'autres « oublis » ou erreurs, tout aussi flagrants, mériteraient d'être mentionnées, mais l'espace manque ici. Ce qui est certain, c'est que le débat sur la politique énergétique suisse mérite bien mieux que cette compilation démagogique d'accusations non vérifiées, venue tout droit des cercles de Suisse Eole et de sa succursale Pro Eole.

Alors, PLCH aurait-elle quelque chose à cacher ? Rien n'est plus faux. Les comptes présentés à l'OFEV dans le cadre de notre demande d'obtention du droit de recours couvrent une période de dix ans et ont été établis à l'intention des membres, et pas pour une publication. Comparer ces comptes avec ceux d'organisations bénéficiant de ce droit depuis des décennies n'a aucun fondement. Dès lors que PLCH dispose du droit de recours à compter du 1er janvier de cette année, les comptes seront publiés.

Il est frappant de noter que, malgré les importantes subventions de l'OFEN, Suisse Eole ne publie pas ses comptes, sans que Le Temps ne soulève de question à ce sujet. Or, la population suisse a tout à fait le droit de savoir comment son argent est utilisé. A quand un article à ce sujet ?

Les médias ont une responsabilité de rigueur et de déontologie, même lorsque les faits ne correspondent pas à la ligne idéologique qu'ils veulent défendre. Le Temps donne aujourd'hui un bien triste exemple de ce qu'on attend d'un journal qui se veut sérieux.

Contact : Antoinette de Weck, vice-Présidente, Paysage Libre Suisse, deweck@bluewin.ch, 079 448 92 15